

STAGE CPLR AU LAZARET
Etre pasteur à 30, 45, 60 ans... Vivre la grâce
 Vendredi 16 mai 2008

2^{ème} exposé : **TENSIONS ET CONVICTIONS**

Ce matin nous avons analysé le *contexte* de notre réflexion.
 Je voudrais cet après-midi aborder des *tensions* qui me paraissent constitutives du ministère pastoral, j'ai envie de dire, quelles que soient les époques.
 Même si aujourd'hui ces tensions connaissent des accentuations différentes ou sont avivées de manière nouvelle.

Mon intervention sera structurée en *deux parties*.

1. DES TENSIONS FONDAMENTALES ET FECONDES

J'en note *cinq*.

1.1 *Entre échec et promesse*

- Le ministère pastoral comporte en lui-même de nombreux paradoxes (constitutifs) qui rendent absurde l'idée même de perfection.

N'est-il pas, en effet, paradoxal que des êtres humains s'investissent à *fond* pour annoncer une parole dont les effets leur *échappent*, qu'ils soient *rémunérés*, même pas très bien, pour proclamer la *gratuité*, qu'ils *s'épuisent* dans leur tâche en sachant que l'essentiel ne *leur appartient pas* mais qu'il est l'œuvre de l'Esprit ?

N'est-ce pas également paradoxal de s'évertuer à *dire* une grâce *indicible*, de se consacrer à *transmettre* une foi qui est *intransmissible*, à être le ministre *visible* d'une vraie Eglise *invisible*, à exercer un *ministère spécifique* dont on dit qu'il n'en a *pas le monopole*, à être en position toujours *seconde* par rapport à la *mission essentielle*, à détenir une *autorité* tout en étant *serviteur*... ?

Tous ces paradoxes manifestent d'emblée que le ministère est, dans son essence même, confronté à des *tensions* et donc à des *difficultés*.

- Plus fondamentalement, le pasteur n'est-il pas en permanence confronté, comme tout un chacun, dans sa vie comme dans son ministère, à la discordance qui existe toujours entre le *vouloir* et le *faire*, et qui est considérée dans la foi chrétienne comme *une dimension constitutive de l'humain*. Je pense ici au texte de l'apôtre Paul en Romains 7/14ss : « ... *En effet, je ne comprends rien à ce que je fais : ce que je veux, je ne le fais pas, mais ce que je hais, je le fais... Car je sais qu'en moi... le bien n'habite pas : vouloir le bien est à ma portée, mais non pas l'accomplir, puisque le bien que je veux, je ne le fais pas et le mal que je ne veux pas, je le fais.* ».

L'apôtre exprime ici l'angoisse qui structure inconsciemment la *quête de perfection*. Et son génie théologique a été de déchiffrer, dans ce constat d'échec et de désespoir, le scénario de toute destinée humaine, ce à quoi chaque humain a à faire dans son histoire singulière et collective et donc aussi professionnelle. C'est là que s'enracine pour Paul sa conception du *péché*.

Le péché qui pour lui réside dans le programme même d'obéissance que trace la Loi, dans l'illusion que l'homme doit et peut le remplir. C'est en insinuant que l'obéissance est à sa mesure que la Loi trompe l'homme. Elle l'autorise en quelque sorte à « s'autofonder ». Or, plus l'homme s'efforce au bien, plus il tente de combler par ses propres forces la distance qui le sépare de la Loi, et plus il se perd à construire devant Dieu et les autres sa propre valeur. Ce qui n'est pas sans conséquence pour le ministère.

Affronté à cette impasse de la perfection, de la maîtrise, de la toute puissance, de l'autofondation, l'être humain ne peut échapper aux pièges de l'auto-justification et de la culpabilité qu'en

s'abandonnant à la foi. La foi, qui est se savoir accepté par Dieu par-delà et malgré les réussites et les échecs. Luther écrit « *Tu ne trouveras la paix qu'en Christ, par un désespoir confiant à l'égard de toi et de tes œuvres* »¹

- La conviction ici exprimée, ne saurait, pour autant, conduire le pasteur, à se démobiliser, à abandonner sa conscience professionnelle ou à s'enfermer dans des conduites d'échec qui seraient malsaines.

Croire en la grâce de Dieu ce n'est pas accepter nos échecs humains comme inévitables et finalement bienfaisants, mais c'est les assumer en les relativisant. C'est introduire par l'Évangile une suspension, une rupture dans la quête de perfection suscitée par la Loi. L'Évangile ne supprime ni la loi, ni le péché, comme manière de vouloir se fonder et se légitimer par ses œuvres, mais permet de les vivre autrement. 2 Elle aide à accepter et assumer qu'il y aura toujours un écart, une insatisfaction entre notre vision du ministère et sa réalité.

C'est pourquoi, je voudrais ici me démarquer de toute complaisance à l'égard de *l'échec*, au nom de la grâce et d'une *théologie de la faiblesse* mal comprise. La grâce ne vient pas excuser et légitimer nos déficiences, nos démissions, nos paresse. La justification par la foi n'est pas la justification par les œuvres qu'on ne fait pas !

Je partage l'analyse d'Henry Mottu, quand il considère qu'il y a, parfois, concernant l'Église et le ministère, « *un discours "chrétien" sur la faiblesse qui frôle le masochisme et qui a fait suffisamment de dégâts pour que nous puissions maintenant en faire sereinement la critique.* »

Commentant l'hymne de l'épître de Paul aux Philippiens (Ph 2,5-11), Mottu conteste la lecture qui en est faite, quand on souligne de manière unilatérale l'abaissement de Dieu en Christ. Or, écrit-il, de manière provocatrice, « *Paul n'a jamais voulu dire que la fragilité en soi menait automatiquement vers Dieu, ni que la faiblesse se gagnait aux dépens de la puissance. [...] L'idéalisme ne donnera jamais une ecclésiologie saine, car en christianisme il s'agit de se donner les moyens pour que la faiblesse finisse par mettre à genoux la puissance [...] Nous ne sommes pas là pour échouer mais pour réussir.* »³

A l'intérieur du *paradoxe évangélique* d'un Dieu qui se révèle sous les traits d'un crucifié, il y a une dialectique subtile entre la puissance et la faiblesse, qui ne saurait déboucher, me semble-t-il comme praticien, ni sur une théologie de la gloire, ni dans une apologie de l'échec.

1.2 Le ministre et l'Église

Un autre lieu de tension, c'est *la relation entre le pasteur et l'Église* dans sa double dimension *locale* et *synodale*.

- Les *pasteurs* ont reçu de Dieu une vocation personnelle, reconnue ensuite par l'Église. Mais la *communauté*, elle aussi, reçoit de Dieu une vocation qui s'enracine dans le principe du sacerdoce universel. Elle a une mission spécifique que le pasteur ne peut ignorer. Il ne saurait donc y avoir par conséquent de subordination ou de soumission dans un sens ou dans l'autre entre le ministre et la communauté, mais une reconnaissance mutuelle de chaque vocation spécifique, une corrélation entre l'une et l'autre.

¹ M. LUTHER, WAB 1, p.35

² F. LIENHARD, « Le pasteur : identité sociale et libération évangélique », *Études théologiques et religieuses*, 2003/3, pp.398-399

³ H. MOTTU, « L'autorité dans l'Église réformée », *Bulletin du Centre Protestant d'Études*, Genève, 36^e année/N°1, février 1984, pp.7-9

Il faut qu'entre les deux il y ait accord, un accord qui trouve sa possibilité et sa source dans l'obéissance commune au Christ.⁴

Cela veut dire que le ministre ne saurait exercer son ministère *en solitaire*, indépendamment de la communauté ou du conseil presbytéral. Il est appelé pour mettre en oeuvre les priorités exprimées dans le projet de vie d'Eglise. Il est donc normal que le conseil presbytéral se tienne au courant du travail du pasteur, et le cas échéant l'oriente et le stimule.

Toutefois il y a aussi une *spécificité du ministère personnel du pasteur* et une *autorité* qui lui est attachée et qui doit être *reconnue*. C'est pourquoi, tout ne peut être indifféremment partagé au sein de la communauté, ni même au sein d'un conseil.

Les pasteurs ne sont donc pas les agents de la communauté, conformés à ses besoins, ni la propriété de l'Eglise, mais ils sont fondamentalement au service de la Parole qui suscite l'Eglise. Le pasteur représente au sein de la communauté une forme d'*altérité* qui s'enracine dans l'altérité de la Parole qu'il a la charge d'annoncer.

- Finalement cette tension entre le *ministère personnel du pasteur* et le *ministère de la communauté* devrait déboucher sur ce que Gilbert Vincent appelle une « *autorité coopérative* », entre pasteurs, entre le pasteur et le conseil presbytéral, avec la communauté...

S'appuyant sur les réflexions de H. Arendt, il explique que « *l'autorité diffère du pouvoir autant qu'une relation coopérative diffère d'une relation compétitive. [...] Alors que, quand le pouvoir est en jeu, plus il y a de pouvoir d'un côté, moins il y en a de l'autre, quand il s'agit d'autorité, la relation est bénéfique à chacun ; bien plus, à l'enseigne de l'autorité, la relation est établie en vue d'elle-même, en vue de la qualité de l'être ensemble.* » Et il explicite encore : « *L'autorité ne s'exerce pas contre d'autres, mais pour eux, pour que croisse leur contribution à la prise des décisions qui importent à la vie d'un groupe. C'est ce qui se passe dans le dialogue coopératif où l'objectif n'est pas d'avoir raison contre l'autre mais de contribuer à l'avènement d'une vérité dont la loi est celle du don et du partage [...] Le pouvoir se garde, se conquiert, se réserve. L'autorité se partage et s'expose* ». ⁵

C'est bien une autorité de ce type que le pasteur est appelé à exercer au sein de sa paroisse pour permettre à chacun de ses membres de *progresser* ensemble dans la foi et dans l'engagement, et favoriser la réalité du sacerdoce universel. (Etym. Autorité = augmenter)

Vivre ainsi une relation coopérative est bien sûr difficile à ceux, qui ont besoin de s'imposer face aux autres pour prouver leur valeur et se justifier à leurs yeux. Et le goût du pouvoir existe autant chez les pasteurs que chez les laïcs.

- Je mentionne ici pour mémoire la tension qui existe aussi entre *ministère dans l'Eglise locale* et *ministère de l'union*, également caractéristique du pastorat.

1.3 Vocation et profession

- *La vocation* d'abord, avec ce qu'elle implique de consécration, de disponibilité infinie, de renoncement sur le plan matériel. Dans une enquête sur l'image que les pasteurs ont d'eux-mêmes, J.P. Willaime indique, que cette insistance sur l'aspect vocationnel s'exprime le plus souvent dans

⁴ Ce qui n'est pas toujours le cas comme le remarque Pierre-Luigi Duhied : « *Une paroisse se plaindra amèrement de n'avoir pas de pasteur. En a-t-elle un, on ne saura à vrai dire à quoi l'utiliser si ce n'est à remplir les devoirs de sa charge comme on l'a toujours entendu. S'il outrepassé ses droits et devoirs admis généralement, on en fera la critique. S'il fait ce qu'on attend de lui, généralement le public s'en désintéresse. N'assistons-nous pas à un glissement du pasteur "modèle" au pasteur "substitut". Veut-il rappeler sa spécificité, on lui reproche de rechercher l'exclusivité et le monopole. Fait-il état de son altérité, il sera alors taxé de cléricisme et de corporatisme. Mais s'il s'accepte, comme serviteur docile et inutile, on estime que l'on peut fort bien se passer de lui !* »

P.-L. DUBIED, *Le pasteur : un interprète*, p.69

⁵ G. VINCENT, « Pouvoir et autorité dans les Eglises de la Réforme », *Hokhma*, 66, 1007, p.5

l'accentuation des éléments émotionnels au détriment des traits intellectuels, dans le recours au thème de l'inspiration au détriment de la nécessité des compétences professionnelles requises pour l'exercice du ministère.

Rappelons que pour Calvin la vocation a un double visage.⁶

C'est d'abord la *vocation interne* par laquelle Dieu appelle le pasteur au ministère. Cette vocation est fondamentale et source d'autorité.

Il arrive toutefois que les pasteurs s'y réfèrent pour légitimer des prises de pouvoir ou des fonctionnements cléricaux, leur permettant de faire ce qu'il a envie de faire. Alors que cette vocation, on vient de le voir, est appelée à s'exercer de manière coopérative.

Mais il y a aussi la *vocation externe* par laquelle l'Eglise reconnaît la vocation du pasteur et l'appelle à son service.

Or aujourd'hui des pasteurs ont quelquefois le sentiment que leur vocation spécifique justement n'est pas reconnue avec ce qu'elle implique de liberté et d'autorité. Certains ressentent même « *l'institution à laquelle ils appartiennent comme une source de contraintes bien plus que de soutien. Ils ont l'impression qu'elle empiète sur leur propre autorité plus qu'elle ne leur fournit un appui.* » Ils en viennent « *alors à parler des directions d'Eglise, comme de "patrons", avec autant de distance et d'amertume qu'un ouvrier peut parler des dirigeants de l'entreprise qui l'emploie. Avec plus d'amertume, peut-être même ; car ces "patrons" sont en même temps, pour les pasteurs, des membres de leur famille idéologique ; et ce double positionnement est facteur de difficultés et de frustrations particulières, les conflits professionnels étant parfois envenimés par la dimension affective.* »⁷

- Toutefois, le pasteur n'est pas seulement porté par un *appel* venu de Dieu, il est aussi équipé d'une *compétence professionnelle* prouvée et éprouvée.

Plusieurs éléments de l'enquête réalisée par Jean-Paul Willaime soulignent cette tendance à la professionnalisation du ministère.⁸

Atteste de cette évolution la conjonction d'un certain nombre d'éléments. J'en énumère quelques-uns : la recherche de spécialisations qualifiantes, la tendance à la spécialisation du ministère lui-même, la séparation de plus en plus nette entre temps privé et temps professionnel (le jour de congé, les rendez-vous pour les visites), l'utilisation du presbytère comme lieu de vie privée et non plus comme outil de travail (lieu de rendez-vous distinct, bureau hors du presbytère), l'affirmation d'une certaine indépendance du pasteur par rapport à ses paroissiens en négociant son cahier des charges avec le Conseil dont il dépend (il peut parfois même affirmer qu'il ne faudra pas compter sur lui pour certaines tâches), une plus grande autonomie vis-à-vis de l'Eglise institutionnelle (moins de mobilité pour certains postes, interpellation sur les questions salariales, de retraites, de conditions de travail).

Cette professionnalisation atteste que le pasteur s'émancipe d'un modèle pastoral basé sur les seuls dévouement et don de soi. Une importance plus grande est accordée à sa personnalité ainsi qu'à son épanouissement professionnel.

⁶ « *Je parle seulement de la vocation extérieure, qui appartient à l'ordre de l'Eglise, me taisant de la vocation secrète, dont chaque ministre doit avoir témoignage en sa conscience devant Dieu, et dont les hommes ne peuvent être témoins. Or cette vocation secrète est une bonne assurance que nous devons avoir en notre cœur, que çà n'a point été par ambition ni par avarice que nous avons pris cet état, mais d'une vraie crainte de Dieu, et par un bon zèle d'édifier l'Eglise. Cela est bien requis, comme j'ai dit, en chacun de nous qui sommes ministres, si nous voulons que notre ministère soit approuvé par Dieu* »

J. CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, IV, III, 11, p.63

⁷ I. GRELLIER, « L'autorité des pasteurs bousculée par les évolutions de la société : une chance pour l'Evangile ? », *Etudes théologiques et religieuses*, 2003/3, pp. 373-374

⁸ Il écrit « *la conscience de soi du pasteur est de plus en plus pénétrée par des schémas professionnels.* » J.-P. WILLAIME, *Profession : pasteur*, p. 221

Ici on doit aussi s'interroger. Comment faire en sorte que ces éléments de légitime reconnaissance professionnelle, facteur d'équilibre personnel, conjugal, familial, ne dérivent vers une « fonctionnarisation » du ministère difficilement comprise par des laïcs eux-mêmes souvent surchargés professionnellement et qui donnent beaucoup du reste de leur temps pour des engagements dans l'Eglise et ailleurs ?

- On voit comment ces deux termes de vocation et de profession se complètent, s'articulent, s'interpellent nécessairement.

La notion de « profession » dissociée de celle de « vocation » nous ferait perdre de vue l'horizon spirituel du ministère pastoral. Le ministère ne se limite pas aux seules exigences d'un agir particulier, aussi qualifié soit-il, mais il est d'abord un fruit de la grâce, l'appel d'un Dieu qui donne ce qu'Il ordonne. Le terme de « vocation » vient ainsi interrompre, suspendre, interroger la logique de la Loi où l'on cherche à se justifier par ses performances professionnelles.

Mais d'un autre côté une « vocation » sans dimension professionnelle risquerait de dissiper les exigences concrètes que requiert le ministère et de se complaire dans une sorte de satisfaction pieuse ou idéologique. La dimension professionnelle tient lieu d'actualisation, d'incarnation et de vérification de la vocation.

1.4 La personne et le ministère

- Jusqu'à une époque récente (moitié du 20^{ème} siècle) cette tension n'en n'était pas vraiment une, car on fonctionnait consciemment ou inconsciemment sur le schéma du « pasteur modèle » hérité notamment, on l'a vu ce matin, d'Alexandre Vinet qui l'avait abondamment théorisé. Pour lui le pasteur doit être l'exemple même du chrétien, à la ressemblance du Christ. *« Sa vie, écrit-il, est une vie de dévouement ; elle n'a sans cela aucun sens. Sa carrière est un sacrifice perpétuel, dans lequel il entraîne tout ce qui lui appartient. Sa famille est consacrée ; elle appartient au ministère et participe à ses privations. »*⁹

Si une telle image subsiste encore dans quelques esprits de laïcs ou de pasteurs elle est aujourd'hui généralement et totalement remise en cause.

A la suite d'Augustin, on peut dire qu'aussi bien Luther que Calvin s'étaient déjà clairement situés, on l'a vu, dans la ligne d'un antidonatisme, libérateur pour le pasteur parce que débarrassé de la question de savoir s'il est digne, personnellement, de la parole qu'il annonce.

*« Quelles que soient les difficultés dans sa vie familiale ou spirituelle, il est mandaté pour proclamer l'Évangile et il le fait sans mauvaise conscience. Notamment par rapport aux exigences morales qui représentent une menace pour le pasteur et sa famille, en leur interdisant parfois de vivre "normalement"... »*¹⁰

Au nom de quoi, en effet, poser une exigence éthique différente ou plus grande pour les ministres sans porter atteinte au fondement même du baptême qui place tous les fidèles à égalité devant Dieu ? Et puis dans une époque qui revendique fortement l'étanchéité entre vie privée et vie publique ou professionnelle, au nom de quoi justifier une ingérence dans la vie personnelle du pasteur, l'essentiel qui regarde l'Eglise étant seulement la qualité de leur ministère.

- En même temps, comme le fait remarquer F. Lienhard, la question se pose différemment du point de vue de l'auditeur.

En effet, l'absence d'accord entre la vie personnelle du pasteur et sa prédication peut être perçue par le fidèle comme une dissonance, qui l'empêche d'accorder du crédit au discours qu'il entend.¹¹

⁹ A. VINET, *Théologie pastorale ou théologie du ministère évangélique*, Lausanne, Payot, 1942, p.19

¹⁰ F. LIENHARD, « Le pasteur : identité sociale et libération évangélique », *Etudes théologiques et religieuses*, 2003/3, p.406

¹¹ Aussi bien Luther que Calvin avaient vu le problème, même s'ils ne faisaient pas du pasteur un modèle.

Surtout dans un contexte où l'on sait l'importance que prend l'expérience dans la quête de vérité et donc la cohérence entre le *dire* et le *faire* qui crédibilise la parole.

Nous sommes donc bien en présence d'une *tension* sinon d'une *antinomie*.

D'un côté, le pasteur « *n'est pas censé être un saint et doit abandonner le projet de le devenir. D'un autre côté la pertinence de sa prédication dépend de lui personnellement, d'autant plus que dans le protestantisme, en l'absence d'objets, de lieux et de temps sacrés, le pasteur et sa parole se retrouvent seuls pour représenter Dieu.* »¹²

Alors, à partir de quel moment le décalage entre ce qui est dit dans la prédication et ce qui est dit et vécu en-dehors devient-il insupportable ?

A partir de quand la contradiction est telle, qu'elle porte atteinte à la crédibilité du prédicateur ?

Vous voyez bien le danger qui pointe de faire à nouveau du pasteur un exemple en lien avec ce que l'on a appelé « le fantasme de la double éthique » : une plus permissive pour le simple fidèle, une autre plus exigeante pour le pasteur.

Et pourtant, pour Jean Ansaldi, cette question ne saurait être éludée, précisément en lien avec la prédication, qui est l'activité spécifique du pasteur. « *Le jugement de l'Eglise, écrit-il, ne doit pas ici porter sur la moralité d'un acte mais seulement sur la crédibilité de la prédication.* » Et il poursuit, « *il ne s'agit pas de constituer un catalogue des erreurs qui [...] rendraient un ministre inapte à sa charge ; il s'agit à propos d'un ministère précis, dans une situation culturelle précise, de repérer ce qui handicape lourdement la prédication de l'évangile et rien de plus.* »¹³

1.5 Ministère de la Parole et ministère d'unité

Fondamentalement, dans la tradition théologique de la Réforme, le ministère pastoral présente un *double versant* qui en constitue l'ossature. Le pasteur est *ministre de la Parole* et *ministre de l'unité*.

- Cette Parole c'est fondamentalement celle de la prédication. Par-delà ses formes rhétoriques et ses accentuations, elle a pour visée fondamentale de rendre présent le Christ, rendre possible l'écoute de sa Parole, la rencontre existentielle avec lui qui place chacun devant Dieu, devant lui-même, les autres et le monde.

Or cette Parole n'est pas toujours bien reçue. Elle peut susciter dans l'Eglise débats, désaccords, oppositions. Prêcher en effet c'est choisir, c'est risquer à tout instant de se mettre en porte-à-faux avec des frères et soeurs qui ne font pas la même lecture que nous, qui ne font pas les mêmes choix pour comprendre leur vie devant Dieu.

Comment alors tenir ensemble le ministère de la prédication qui demande de proclamer ici et maintenant ce que le pasteur croit être la Parole de Dieu pour ce temps, au risque de susciter la contradiction, et le ministère d'unité qui l'appelle à rassembler la communauté, à la nourrir de convictions communes, à la guérir de ses divisions, à garder le souci de tous.

« *Le fait que Dieu accorde aussi sa Parole par de méchants fripons et par des impies n'est pas une petite grâce. [...] Cela n'excuse cependant pas la mauvaise conduite de quelqu'un, même si Dieu peut utiliser la personne en question* »

Cité par A. GREINER, « Martin Luther prédicateur », introduction à Martin Luther, *Sur le Roc de la Parole*, Paris : Les Bergers et les Mages, 1996, p.17

Quant à Calvin il précise : « *qu'il n'en faut point élire qui ne soient de saine doctrine et de sainte vie, et ne soient point entachés de quelque vice notable qui les rende méprisables, et fasse que leur ministère soit en opprobre (I Tim.3 :2-7, Tite 1 : 7-9).* »

J. CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, IV, Genève, Labor et Fides, 1958, p.63

¹² F. LIENHARD, « Le pasteur : identité sociale et libération évangélique », *Etudes théologiques et religieuses*, 2003/3, p.407

¹³ J. ANSALDI, « La discipline des ministères ou le fantasme de la "double éthique" », *Etudes théologiques et religieuses*, 1996/3, p. 414-415

Nous sommes là au cœur d'une tension qui concerne tout particulièrement ceux qui exercent un ministère, qu'il soit personnel ou collégial, mais notamment le ministère pastoral.

Car les pasteurs sont toujours à la fois *serviteurs* et *interpellateurs* de la communauté.

- *Serviteurs*, car ils doivent nourrir le peuple de l'Eglise, être à son écoute, lui donner la parole. Et cela implique que dans le cadre de leur ministère, de leur enseignement, ils restent en référence à la foi de l'Eglise. Non seulement la foi écrite et officielle à laquelle ils doivent donner leur adhésion, mais aussi la foi qui s'élabore en permanence de manière vivante au creuset de la communauté locale et dans les synodes, à l'écoute de la Parole.

Dans le contexte actuel d'éclatement et de pluralisation extrêmes, qui minent la société et parfois les Eglises, il importe que les pasteurs contribuent à tisser du lien et à élaborer des convictions communes qui édifient toute l'Eglise.

Déjà en 1974, Jean Ansaldi écrivait ceci « *Le ministère spécifique du pasteur ne serait-il pas celui de l'unité ? Veiller à l'unité d'une communauté qui est de plus en plus composée de groupe divers, d'hommes et de femmes aux opinions théologiques de plus en plus majeures et divergentes, n'est-ce pas là sa tâche ? À ce titre il est très proche de l'épiscopus de l'Eglise ancienne. Il n'est pas le Père mais le chiffre du Père, c'est pourquoi il ne crée pas l'unité mais il la signifie* »¹⁴

- Mais parce qu'il est d'abord et avant tout soumis à l'autorité des Ecritures, le pasteur est aussi *interpellateur* de l'Eglise. Il peut être ainsi amené à résister à la demande, à l'attente de réponses toutes faites, de prêt-à-penser théologiques ou au poids du conformisme.

Pour cimenter l'unité, il n'a pas à se soumettre à un consensus théologique mou qui gommerait les arêtes vives de l'Evangile, mais il a à découvrir et faire entendre la Parole de Dieu pour ce temps, retrouver sa vigueur qui dérange et libère à la fois. Sa liberté est celle de la Parole de Dieu qu'il s'efforce de servir.

Là encore, il ne faut pas trop vite chercher à résoudre cette tension qui doit nous habiter en permanence pour nous interpellier sur les deux versants de notre ministère, même s'il nous arrive de la porter comme une souffrance.

2. CONVICTIONS ET PERSPECTIVES

2.1 Vivre sous la loi comme n'y vivant pas

Je m'inspire ici d'un texte de Fritz Lienhard que je vous donnerai pour discussion éventuelle en groupe. Je résume son propos en l'aménageant.

- L'idée centrale est que tout être humain a besoin de *reconnaissance sociale*. Se pose alors la question de savoir s'il y a lieu, pour le pasteur, de jouer ce jeu de la reconnaissance sociale, dont les règles sont définies par la société contemporaine.

Ces critères de la société étant difficilement applicables au pasteur, ne risque-t-il pas de souffrir d'un déficit de valorisation de son statut.

D'autre part, et sur un plan théologique, vouloir se faire reconnaître par ses propres moyens, comme le promet la société contemporaine, est une forme du péché, c'est-à-dire se détourner de Dieu pour se constituer son identité par soi-même.

Un tel constat conduit donc d'abord à prendre distance à l'égard du modèle de reconnaissance social tel qu'il s'effectue dans la société et à ne pas en jouer le jeu.

- Toutefois, et même si théologiquement le refus de la quête de dignité par les œuvres est légitime, la question est de savoir si on peut rompre avec sa logique.

¹⁴ J. ANSALDI, « Ministère pastoral en paroisse », *Etudes théologiques et religieuses*, 1974/3 p.332

En effet, est-il possible de se situer dans une dynamique de justification par la grâce, qui invaliderait en quelque sorte le fonctionnement de la société dans son ensemble ?

Barrer la quête de légitimité sociale pour le pasteur au nom de la grâce de Dieu, n'est-ce pas demander au pasteur de faire exception à l'humanité commune ?

L'appeler à vivre sous d'autres logiques que celles de la société, risque de faire de l'évangile une loi prescriptive et déboucher, pour le pasteur, sur une logique sacrificielle. La grâce devenant une exigence oppressante. ¹⁵« Si le message de la justification par grâce interdisait la quête de légitimité par les œuvres, il cesserait d'être évangile et deviendrait à son tour une loi. » ¹⁶

L'être humain ne peut donc échapper à la loi. Ou pour le dire autrement, il n'échappe pas à ce qui est le fonctionnement humain habituel, où la justification par ses propres performances a sa part de légitimité, lui procurant des satisfactions quand il y arrive, ou le mettant douloureusement en échec quand il n'y parvient pas.

La grâce est alors cette parole libératrice qui perpétuellement nous arrache à la loi, interrompant, suspendant, la quête, vouée à l'échec, de la reconnaissance par les œuvres.

Elle invite toujours et encore l'être humain à se recevoir de la part d'un Autre au lieu de se situer dans un rapport immédiat de constitution de soi par soi. Un tel évangile ne modifie pas le fonctionnement de l'être humain tel qu'il est, dont la justification par les œuvres fait partie, mais permet au croyant de vivre la condition commune autrement, en portant un autre regard sur soi et le monde.

L'Évangile ne supprime ni la loi, ni le péché comme manière de vouloir vivre par ses propres moyens, mais permet de les vivre autrement, de *vivre sous la loi comme n'y vivant pas*. (Cf 1 Co 7,29s)

La grâce permet d'avouer son besoin de reconnaissance par les œuvres en sachant que c'est un péché qui ne peut être surmonté qu'en étant *avoué et pardonné*. ¹⁷

2.2 Un légitime besoin de reconnaissance

En ce qui concerne le pastorat, il s'ensuit que la prise de recul par rapport aux critères de reconnaissance sociale ne signifie pas que l'on puisse y échapper. Ils sont incontournables et représentent la loi. Ils offrent leur lot de satisfactions relatives, même si dans l'identification ultime de soi ils ne peuvent être qu'une impasse.

Toutefois, la conscience de l'inévitable échec à être parfait selon la loi n'interdit pas d'inventer des fonctionnements qui permettent au pasteur de trouver dans son travail, dans ses compétences professionnelles, dans l'exercice de son ministère, des satisfactions, des modalités d'épanouissement, des formes de *reconnaissance* dont il a besoin.

Cela implique qu'il y ait des moments, des lieux, des espaces qui viennent interrompre la logique de la loi afin que l'échec soit *assumé* dans la *grâce assurée*. Ce que la fiche de présentation appellent des « espaces de sérénité ».

¹⁵ « L'évangile ne se présente pas comme une sorte d'entité valant pour elle-même, mais comme un arrachement perpétuel à la loi, qui se situe dans un rapport permanent et dialectique avec elle. »

F. LIENHARD, « Le pasteur : identité sociale et libération évangélique », *Études théologiques et religieuses*, 2003/3, p.397

¹⁶ *Ibid.* p. 397

¹⁷ « C'est pourquoi il est parfois nécessaire de "prescrire le symptôme", pour que l'on puisse se libérer d'une pathologie. On peut dire à quelqu'un : "justifie-toi par tes œuvres" pour qu'il se libère d'une justification ultime par ses propres moyens. [...] C'est ainsi que pourrait prendre sens la fameuse injonction de Luther à Mélanchthon : "pecca fortiter !". Autrement dit : "lance-toi gaillardement dans la justification par les œuvres". En n'oubliant pas la suite : "Sed crede fortius !", "crois encore plus", de telle sorte que la pointe ultime de la justification par les œuvres se trouve cassée par la possibilité de remettre sa vie, telle qu'elle est, au Dieu sauveur. »

F. LIENHARD, « Le pasteur : identité sociale et libération évangélique », *Études théologiques et religieuses*, 2003/3, p.397

Je voudrais en mentionner *cinq*.

1. Le premier, qui est le plus central, concerne *la vie spirituelle* du ministre. C'est d'abord dans l'écoute de la Parole, la prière, la méditation personnelles que se fait le chemin de ressourcement dans la grâce de Dieu. C'est devant Lui que nous pouvons apprendre à assumer sereinement les inévitables échecs.¹⁸

Ce sont aussi tous ces moments (retraite, pastorale...) où le ministre peut se replacer devant sa *vocation interne*, par laquelle il se sent appelé par Dieu, reconnu, accueilli, envoyé. Cette vocation interne est l'expression d'une grâce imprenable qu'aucune institution, aucun échec, aucune contrainte humaine ne peut lui enlever. Même si, à un moment et quelles qu'en soient les raisons, ses modalités d'exercice sont momentanément ou durablement compliquées voire rendues impossibles.

2. Suspendre la logique de la loi, passe aussi par une *relecture attentive de ses pratiques*, dans le dialogue avec d'autres, plus ou moins directement engagés dans des *actions similaires*, en pastorale ou... en stage CPLR, et aussi dans le face à face avec quelqu'un qui, à l'inverse, est à *distance* des pratiques pastorales et formé à l'écoute. Nous ne manquons pas de ressources extrêmement diversifiées en la matière.

3. Ce qui arrache à la loi et témoigne de la grâce, ce sont aussi les mots, les gestes, *les dispositions mis en œuvre par l'Eglise* tant au niveau *local* qu'au niveau *synodal*, par lesquels le pasteur se sent reconnu dans son ministère autrement qu'une fois dans sa vie lors de la liturgie de reconnaissance, d'ordination ou de consécration, ou à travers la multiplication d'évaluations qui souvent le fragilisent plus qu'elles ne l'encouragent.

Cela passe par l'amélioration permanente des conditions concrètes de vie du ministre et d'exercice du ministère, par la vigilance et l'intervention courageuse des autorités de l'Eglise quant un ministre est en souffrance, confronté aux appétits de pouvoir de telle ou telle personne ou instance locale et qu'il a tendance à s'abandonner au repli et à la solitude.

Tout ceci participe de la *vocation externe* par l'Eglise qui doit être sans cesse, de cette manière, renouvelée et manifestée, en donnant au pasteur les moyens d'exercer son ministère de manière valorisante et gratifiante.

Cela passe aussi par la clarification par l'Eglise de ses *options ecclésiologiques* ce qui aidera les pasteurs à fixer de manière plus sereine les priorités de leurs propres ministères.

4. Une des modalités essentielle de renouvellement de la vocation externe par l'Eglise, c'est l'attention portée à la *formation*, afin de permettre au pasteur d'acquérir ou de maintenir une compétence reconnue et qualifiante.

Il importe que les conseils d'Eglise le mesurent et soutiennent les ministres dans cet investissement dont beaucoup vont directement ou indirectement profiter.

Or les pasteurs ont parfois le sentiment que le temps donné à la recherche pour des tâches de préparation ou au travail gratuit pour se ressourcer ou même à la formation permanente à laquelle ils sont pourtant tenus, est du temps soustrait à la communauté, alors qu'il conditionne et féconde l'exercice du sacerdoce universel.

¹⁸ « *La vie spirituelle personnelle est un domaine que, par peur d'étouffer la liberté de l'Esprit, les protestants laissent aujourd'hui trop souvent à la spontanéité, au risque que celle-ci ne fasse place à rien d'autre qu'à du vide... C'est pourtant la première tâche des chrétiens et, parmi eux, des pasteurs.* »

I. GRELLIER, « L'autorité des pasteurs bousculée par les évolutions de la société : une chance pour l'Évangile ? », *Études théologiques et religieuses*, 2003/3, p.385

« *Le pasteur exerçant seul son ministère a sans cesse besoin d'un refuge spirituel, pour se fortifier en vue de sa charge par une manière strictement chrétienne de vivre, dans la prière, la méditation, l'étude de la Bible et la discussion fraternelle.* »

D. BONHOEFFER, *Textes choisis*, Paris/Genève, Le Centurion/Labor et Fides, 1970, p.226

5. Un 5^{ème} aspect de cette suspension des logiques de la loi dans le ministère, c'est précisément de *laisser du temps dans sa vie pour d'autres choses* que le ministère : vie conjugale, familiale, engagements associatifs, loisir, repos, détente, fête... Etre pasteur, mais être aussi conjoint, parent, militant, fan de l'OM, fou d'opéra. Ce sont là autant d'espaces ou de simples interstices de l'existence où la grâce peut cheminer et au moins s'insinuer.

Ils prendront parfois la forme de l'humour et du rire, parfois celle de l'aveu, du silence et des larmes, permettant de prendre distance, d'interrompre la logique de la loi, de rompre son emprise sur le ministère.

Il importe que l'Eglise laisse du temps pour cela, même si ces moments peuvent parfois prendre place dans l'exercice du ministère lui-même.

Mais faire place à la grâce, c'est aussi se recentrer sur des tâches fondamentales.¹⁹

2.3 Le pasteur théologien et prédicateur

Luther écrit : « *Etant donné qu'il ne peut y avoir de communauté chrétienne sans la Parole de Dieu, il découle avec suffisamment de force [...] qu'il faut avoir des docteurs et des prédicateurs qui s'adonnent à la Parole.* »²⁰

2.3.1 La théologie

Dans la tradition luthéro-réformée, c'est de cette compétence théologique que le pasteur tire sa légitimité.²¹ Elle est fondamentale. *Fondamentale* au sens où elle participe du *fondement*. Plusieurs facteurs contribuent à raviver l'importance de cette spécificité.

- D'abord y a une *demande de formation* de la part d'un nombre croissant de laïcs assumant des engagements et des ministères locaux, voire régionaux, pour lesquels ils ont besoin d'acquérir des connaissances et des compétences.
- Il y a aussi une *forte demande théologique* de ceux qui ont à cœur de vivre leur foi au cœur de la profanité du monde. Ils attendent que leur Eglise les y accompagne et leur offre des lieux de réflexion, de libre parole, de ressourcement, de lecture de leurs engagements quotidiens à la lumière de l'Evangile.
- J'ajoute encore que de *nouveaux venus* arrivent dans nos Eglises qui ne sont pas issus du séraïl historique. Plus généralement elles connaissent aujourd'hui d'importants métissages dans un contexte d'attentes spirituelles multiformes. Tout cela entraîne parfois une ignorance de nos convictions théologiques une difficulté à les fonder bibliquement ou doctrinalement de manière argumentée. Il importe donc de veiller sur les *fondamentaux de l'identité luthéro-réformée*, non dans un réflexe de restauration identitaire, mais dans une fidélité réformatrice.

¹⁹ Ainsi Henry Mottu plaide « *pour un recentrage radical sur nos tâches fondamentales : théologie et prière, ce qui implique une limitation de nos tâches réelles ou imaginaires, un renoncement, une inlassable discipline qui consiste à dire « non » à d'innombrables tâches qui ne sont pas de notre ressort et pour lesquelles nous ne sommes pas faits. C'est justement quand les pasteurs renoncent à tout ou partie de leurs pouvoirs, en les laissant être pleinement exercés par les anciens, donc les laïcs, que leur autorité s'en trouve renforcée.* »

H. MOTTU, « Force et faiblesse de l'ecclésiologie réformée aujourd'hui », *Bulletin du Centre protestant d'études*, Genève, Octobre 1994, 46e année n°6, pp. 28-29

²⁰ M. LUTHER, *Œuvres*, Tome IV, Genève, Labor et Fides pp. 81ss.

²¹ « *La légitimation originelle du clergé protestant réside dans sa fonction de docteur des Saintes Ecritures. C'est en vertu d'un savoir que ce nouveau clergé s'est institué, en vertu d'un savoir qui permettait de développer la lecture correcte des textes bibliques et donc de présenter l'image correcte de Dieu.* »

J.-P. WILLAIME, *Profession : pasteur*, p.58

- Enfin, je souligne l'attente d'une *parole théologique dans les grands débats de société* : table ronde, comités d'éthique, articles dans la presse. La compétence biblique et théologique du ministre est aujourd'hui attendue dans l'espace laïc et public. Du coup les ministres ne sont plus seulement les théologiens de la communauté ecclésiale, mais leur parole est nécessaire et attendue dans la société, bien au-delà des frontières de l'Eglise.

C'est dire à quel point nous avons besoin de théologiens et de pédagogues aptes à présenter de manière claire les recherches théologiques contemporaines et à rendre accessibles les résultats des sciences bibliques, à repérer et formuler les enjeux, les questions, les défis et de contribuer ainsi à la formation et à l'édification du plus grand nombre en vue du témoignage. Même s'ils n'en ont pas le monopole, c'est cette qualification biblique et théologique « professionnelle » des pasteurs qui leur confèrera une autorité reconnue.²²

2.3.2 La prédication

Pour parler comme J.L. Leuba je dirai que la tâche de la prédication de l'Évangile constitue le *réfèrent* fondamental du ministère pastoral, à travers elle, quand elle est fidèle, se poursuit la proclamation apostolique.²³

Qu'il s'agisse de l'annonce de l'Évangile au sein de la communauté chrétienne ou dans l'espace public. Qu'elle prenne la forme du sermon au cours du culte le dimanche matin, ou d'autres formes comme dans la visite, sa visée reste la même. Il y a prédication de l'Évangile chaque fois que Christ est rendu présent, que la Parole de Dieu rejoint quelqu'un de manière existentielle.

Ainsi comprise la prédication n'est ni un commentaire biblique, ni un exposé doctrinal, ni un discours idéologique ou moralisateur, ni une rhétorique sur des thèmes chrétiens, ni un exposé des opinions ou états d'âme du prédicateur. Ce sont là des moments rhétoriques possibles que peut comporter, à des degrés variables, toute prédication.

Mais la prédication est, dans son fond, autre chose. Prêcher, c'est faire résonner la parole de Dieu aujourd'hui. C'est chercher à rendre présent Jésus-Christ lui-même qui est la Parole de Dieu incarnée.

Si dans les Eglises de la Réforme, la prédication a une place centrale, c'est parce qu'elle est « *le lieu privilégié ou sera rappelée l'autorité du Christ* ». ²⁴ Les pasteurs en sont plus particulièrement chargés et c'est en cela qu'une autorité particulière leur est reconnue.

C'est pourquoi Luther estimait qu'il n'y avait pas de tâche plus nécessaire, plus urgente, plus décisive que de préparer de bons prédicateurs fidèles à la Parole.

C'est pourquoi on peut regretter que la perte de prestige de la prédication ait conduit bien des pasteurs à se muer en femmes et hommes d'*écoute* plutôt que d'*affirmation*. Alors que ces deux moments de *l'écoute* et de *la proclamation* sont inséparables dans la prédication. C'est ce qui la rend indispensable. « *Comment croiraient-ils en lui, sans l'avoir entendu ?* écrit Paul aux Romains. *Et comment l'entendraient-ils, si personne ne le proclame ? [...]* Ainsi la foi vient de la prédication

²² Je pense à ces lignes de Paul Ricoeur : « *Je ressens péniblement cet écart entre une recherche exégétique et théologique de niveau universitaire et le niveau de l'intelligence de la foi dans nos paroisses. Ce qui manque c'est peut-être l'entre-deux. Il y a une responsabilité partagée. D'un côté je ne perçois pas toujours un grand effort pour s'informer sur l'état de la discussion en exégèse ou en théologie dans les groupes paroissiaux et, d'autre part, puisque je suis en cause, je constate un manque de respect pour la demande -quand elle existe- d'une pensée forte et simple.* » P. RICOEUR, *Réforme*, n°2609 du samedi 15 avril 1995, p.7

²³ Même si je me centre ici sur la prédication, cette proclamation de la Parole (*verbum audibile*) est inséparable de la célébration des sacrements (*verbum visibile*)

²⁴ L. SCHLUMBERGER, « À propos de l'autorité dans l'Eglise », *Etudes théologiques et religieuses*, Tome 78, 2003/4, p. 550

(on peut traduire avec Luther « *vient de ce que l'on entend* ») et la prédication, c'est l'annonce de la parole du Christ. » (Rm 10, 14 et 17)²⁵

J'ai dit que l'on ne pouvait se servir de la grâce pour échapper à la loi, à ses contraintes et au désespoir qu'elle suscite parfois. Mais encore faut-il qu'elle soit parfois prêchée pour qu'une suspension, une rupture soit introduite dans la logique de la loi et du péché. Que quelqu'un dise et annonce avec les mots de Luther « *Tu ne trouveras la paix qu'en Christ, par un désespoir confiant à l'égard de toi et de tes œuvres ; tu apprendras en outre de lui-même que, de même qu'il s'est chargé de toi et qu'il a fait sien tes péchés, de même il fait tienne sa justice.* »²⁶

De cette parole de grâce à entendre et à accueillir le pasteur est à la fois le *prédicateur* et son *premier destinataire*.²⁷

En ce sens, le ministère pastoral est bien *un ministère à la grâce de Dieu*.

Michel BERTRAND
FACULTE DE THEOLOGIE DE MONTPELLIER
Institut protestant de théologie

²⁵ Commentant ce passage, notamment le verset 17, Calvin souligne l'importance de la prédication : « *Voici un passage bien notable touchant l'efficacité de la prédication, puisqu'il nous montre que d'elle procède la foi.* »

J. CALVIN, *Commentaires sur le Nouveau Testament, Tome quatrième, Epître aux Romains*, Genève, Labor et Fides, 1960, p. 254

²⁶ M. LUTHER, *WAB I*, p.35

²⁷ « *Pour être crédible en proclamant une morale, il faut être soi-même "impeccable". Pour annoncer de manière crédible l'évangile de la grâce au pécheur, il faut au contraire être "peccable". Etre soi-même un pécheur pardonné permet de le proclamer sans dissonance avec sa propre personne. C'est le message lui-même qui rend possible la sincérité de la parole, sans tomber dans le piège du projet d'être meilleur.* »

F. LIENHARD, « Le pasteur : identité sociale et libération évangélique », *Etudes théologiques et religieuses*, 2003/3, p. 407